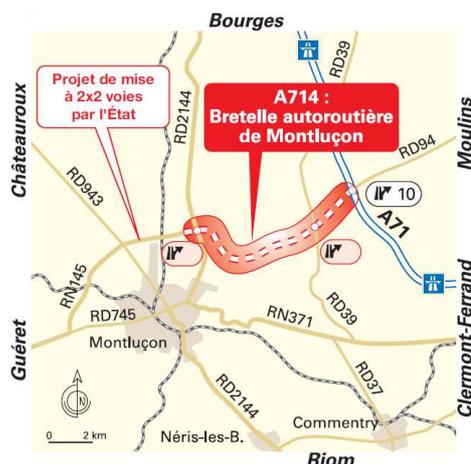


Mercredi 1^{er} juin 2011

Inauguration de l'A714, un nouvel espace de sécurité sur la RCEA dans l'Allier

Mercredi 1^{er} juin 2011, Philippe NOURRY, directeur général délégué d'APRR, a inauguré en présence du Préfet de l'Allier et de nombreuses personnalités, la nouvelle section à 2 x 2 voies A714, bretelle autoroutière qui dessert Montluçon depuis l'A71.

L'autoroute A714 s'inscrit dans la logique de continuité et de sécurisation de la Route centre Europe-Atlantique (RCEA), l'axe routier transversal reliant la façade atlantique française au centre de l'Europe. L'opération a été réalisée en moins de trois ans et financée à 100 % par APRR.



Avec l'A714, 135 km de la RCEA exploités par APRR

Avec ses 9,6 km, l'autoroute A714 complète les 125 km d'autoroute déjà exploités par APRR sur le tracé de la RCEA. En effet, au-delà de ce nouveau tronçon qu'est l'A714, APRR est concessionnaire sur la RCEA de la portion d'A71 Montluçon – Montmarault, de l'autoroute A406 (contournement sud de Mâcon) et de l'autoroute A40 entre Mâcon et Bellegarde-sur-Valserine. Ce qui lui confère un linéaire total d'environ 135 km exploités sur RCEA.

À propos de la RCEA

Dans sa globalité, la Route centre Europe-Atlantique relie d'ouest en est la façade atlantique aux Alpes du Nord en desservant tous les axes nord-sud, depuis l'A20 Vierzon – Limoges – Montauban au couloir Rhône-Saône. La RCEA fait l'objet d'un programme de travaux consistant en sa mise à 2 x 2 voies progressive tout au long de son tracé. L'accélération de ce programme entre Montmarault, Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône, et notamment la perspective d'une concession, ont fait l'objet d'un débat public, dont le bilan a été diffusé fin mars 2011.

Mercredi 1^{er} juin 2011

A714, une autoroute intégrée dans son environnement

Au-delà du bénéfice de la sécurité routière, la mise à niveau environnementale de l'infrastructure est un réel progrès. Les études menées au préalable ont montré les caractéristiques du site et les enjeux à respecter. D'une manière générale, préserver l'environnement et le cadre de vie, dès la conception d'un ouvrage et tout au long de son exploitation, est un objectif primordial pour APRR. C'est ainsi que différents dispositifs ont été mis en place dès le début des travaux :

- aménagements fonciers et rétablissements agricoles,
- protections acoustiques sur mesure,
- intégration paysagère,
- protection de l'eau,
- passages à faune.



Pour aller encore plus loin, APRR aensemencé 15 hectares de plantes mellifères. Cette initiative s'inscrit dans la politique volontariste du Groupe de limiter, voire supprimer, les traitements phytosanitaires nuisibles à la biodiversité. Sainfoin, trèfle blanc, centaurée, bourrache, espèces nectarifères et mellifères fournissent aux abeilles et aux insectes le pollen dont ils ont besoin. Ces prairies sont écologiques, ne nécessitent ni engrais, ni herbicides et permettent de

réduire l'entretien des espaces verts à un fauchage annuel et à un réensemencement occasionnel. Une convention a été signée avec une association locale d'apiculteurs afin de mesurer, à partir de ruches témoins, l'impact réel de ces prairies sur les populations d'abeilles.

A714, un planning et un coût maîtrisés

Trois ans après la déclaration d'utilité publique du projet, et après seulement deux années de travaux lourds, l'A714 est ouverte à 2 x 2 voies.

L'investissement de 60 M€ courants est financé à 100 % par le concessionnaire APRR, sans apport de l'État ni des collectivités, grâce au principe du péage. Ce mode de financement permet la prise en charge, au delà de l'investissement, des frais d'exploitation et d'entretien sur toute la durée de la concession. Il permet également de faire payer l'utilisateur de l'infrastructure, et non le contribuable. Le prix correspondant à cette nouvelle portion est de 0,80 € pour les véhicules légers, réglés dans le cadre d'un trajet sur A71 pour les clients empruntant la gare de Montluçon.



APRR, quatrième groupe autoroutier en Europe et filiale d'EIFFAGE, exploite un réseau de près de 2 300 kilomètres d'autoroutes. Le réseau exploité comprend notamment l'axe Paris-Lyon (A5, A6, A39), un axe Bourgogne-Europe du Nord (A31, A36), des autoroutes dans la région Rhône-Alpes (A40, A41, A42, A43, A48, A49, A51 Nord) et des autoroutes au centre de la France (A77, A71). Axe de communication majeur en Europe, ce réseau enregistre plus de 21 milliards de kilomètres parcourus par an. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes et a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 1 940 millions d'euros.

www.aprr.com